

harpe d'Irlande et la fleur de lis représentant la France royale. Voilà la généalogie du Canada. Et comme emblème canadien, à la place d'honneur, au bas de l'écusson, trois feuilles d'érable sur une seule tige; quant aux couleurs du Canada, elles sont indiquées en haut des armoiries par le mantelet rouge et blanc. Nous devons donc, techniquement, suivre les directives implicites qui ont été données aux Canadiens par le *Royal College of Arms*, auquel nous avions demandé de décider quels devaient être et les couleurs nationales et l'emblème distinctif.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'en tant que les compromis sont concernés, on doit, de l'autre côté, accepter l'idée que les représentants du parti libéral ont fait tous les compromis possibles. En effet, nous sommes arrivés au comité du drapeau avec un emblème que nous estimions déjà accepté par la population et qui portait trois feuilles d'érable rouges avec deux bandes bleues. Nous sortons du comité avec un drapeau affichant une seule feuille d'érable et deux bandes rouges, au lieu du bleu. Je crois qu'il est difficile de demander davantage à des représentants d'un parti politique.

Cet après-midi, l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) a demandé: (Traduction)

Qu'avons-nous à redire à l'Union Jack et à la fleur-de-lis? Nous n'avons rien à y redire, sauf que ni l'un ni l'autre ne devrait figurer dans le drapeau canadien. L'Union Jack est un drapeau étranger; c'est le drapeau de l'Angleterre. La fleur-de-lis représente la France royale. Ces drapeaux ne peuvent représenter le Canada. C'est ce que nous avons toujours soutenu, monsieur l'Orateur.

J'espère que les honorables vis-à-vis ne continueront pas à discréditer le comité. Certains de leurs membres faisaient partie du comité et ils avaient à cœur de réussir, tout comme nous. J'espère qu'ils n'essaieront pas de laisser entendre qu'il y a eu autant de cynisme qu'on le dit; en effet, on a déclaré que nous étions une clique de cyniques. Nous n'étions pas une clique du tout. Nous étions tout simplement avides de trouver un terrain d'entente et je crois que nous l'avons trouvé. A un moment donné, indépendamment de tout ce qu'on peut dire de l'autre côté, il y a effectivement eu unanimité en ce qu'il ne devrait y avoir qu'un seul drapeau national pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, j'espère aussi que tous les membres du comité qui participeront à ce débat seront précis et honnêtes. Lorsque nous mentionnons une des propositions à propos desquelles le comité a voté, la proposition visant à n'avoir qu'un seul drapeau, nous omettons un mot très important. Nous avons d'abord voté pour un drapeau national; il y a

alors eu un vote séparé à propos d'un drapeau qui indiquerait notre participation au Commonwealth. Nous avons accepté le fait que le drapeau que nous allions choisir serait soumis comme emblème du Canada, uniquement et exclusivement dans ce but. Je crois donc que, dans toutes ces discussions, nous devons être strictement honnêtes, comme l'ont été tous les membres du comité lors des discussions sur cette question.

Monsieur l'Orateur, avant de m'asseoir, je regrette beaucoup de devoir différer d'opinion avec mon honorable ami le député de Perth (M. Monteith) qui était assis près de moi au cours des réunions du comité. Je l'ai trouvé très gentil, mais je suis surpris et peiné jusqu'à un certain point de l'entendre insinuer que le gouvernement avait donné des instructions aux membres libéraux. Je puis affirmer catégoriquement n'avoir pas parlé une seule fois avec des membres du Cabinet au cours de toutes ces séances, et encore moins avec le premier ministre (M. Pearson). J'ai rencontré le premier ministre plusieurs fois dans l'ascenseur, mais je ne lui ai pas parlé, sauf pour lui dire bonjour. J'ai fait cela particulièrement à cause de la situation dans laquelle nous nous trouvions. Des députés de notre parti savent que même les questions les plus banales sont demeurées sans réponse de la part des membres du comité. Monsieur l'Orateur, j'espère donc—je ne veux pas retarder la Chambre—que la recommandation du comité sera adoptée et étudiée dans l'optique où elle a été présentée. Je crois que le comité a fait son devoir et qu'il ne convient pas que des honorables députés, spécialement ceux qui n'étaient pas membres de ce comité et qui, nécessairement, ne savent pas ce qui s'y est passé, discréditent le comité et ses membres qui y ont si honnêtement pris part. Il est très inconvenant de faire l'objet du genre de discours qu'un honorable député a fait ce soir.

Je n'ai rien de plus à ajouter, monsieur l'Orateur. De la façon dont les choses se déroulent j'ai confiance que la recommandation du comité recevra l'appui d'une forte majorité de la Chambre, si on permet de voter le plus tôt possible; j'ose prédire cela, monsieur l'Orateur. Si les honorables députés de l'autre côté ont tant hâte de voir cette question réglée, alors votons. C'est là la solution facile. A la proposition des vis-à-vis, nous avons accepté de former un comité. Celui-ci a tenu de longues séances comme tous l'admettront. Nous avons étudié la question aussi objectivement que possible. Nous ne pouvions en arriver à une entente complète, et c'est bien dommage. Nous avons bien essayé d'obtenir l'assentiment de tous, mais nous avons réussi à présenter un rapport majoritaire, appuyé par une importante majorité.